

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 6 JUILLET 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2020
 - 5.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019
 - 5.4 Affectation à l’Excédent affecté – aqueduc
 - 5.5 Affectation à l’Excédent accumulé non affecté de l’excédent affecté - égout
 - 5.6 Affectation à l’Excédent accumulé non affecté de l’excédent affecté – loisir intermunicipal
 - 5.7 Modification de la résolution 2020-05-110 relative à l’acquisition de modules de contrôle de l’automate pour l’usine de filtration
 - 5.8 Adoption de la Politique de direction des ressources humaines 2020-2025
 - 5.9 Maintien de la subvention 2020 aux Correspondances d’Eastman
 - 5.10 Avis de motion et présentation du *Règlement 2020-01-B modifiant le règlement de taxation 2020-01*
 - 5.11 Demande de crédit de taxes en raison de la COVID-19
 - 5.12 Mandat pour le montage et l’impression du bulletin municipal Le Trait d’union
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Autorisation de l’ouverture du Marché public d’Eastman (rétroactive)
 - 6.2 Demande de participation à un projet d’implantation d’un jardin communautaire
 - 6.3 Mandat d’impartition en loisirs et développement touristique
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Acceptation du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2019 de la MRC de Memphrémagog
 - 7.2 Adoption de la mise à jour du Plan municipal de sécurité civile
 - 7.3 Mise en place d’une garde de premiers répondants en contexte de crises et sinistres attendus
 - 7.4 Achat d’appareils respiratoires
 - 7.5 Mandat de préparation d’un devis pour l’achat d’un camion incendie pour l’année 2022
 - 7.6 Modernisation des systèmes d’alarme des bâtiments municipaux
 - 7.7 Demandes relatives à l’amélioration du comportement routier dans la zone scolaire (route 112)
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Octroi du contrat de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Avis de motion et présentation du *Règlement no 2020-08 relatif à l’obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale*

- 9.2 Démantèlement ou travaux de réparation d'un pont enjambant un ruisseau sur le lot 4 380 564
- 9.3 Mandat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour la TECQ 2019-2023

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2020
- 10.2 Demandes de permis de construction dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.3 Demande de dérogation mineure relative à un empiètement dans la bande riveraine du 76, ch. de la Traverse (lot 4 380 005)
- 10.4 Avis de motion et présentation du *Règlement modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements*
- 10.5 Acceptation finale de la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours

11. VARIA

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d'état d'urgence.

Sont présents à cette visioconférence, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Il souligne le décès de Monsieur Daniel Lussier et demande un moment de silence en sa mémoire.

**Résolution
2020-07-142**

1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, offre désormais la possibilité de tenir une séance publique si les mesures sanitaires sont respectées en vertu du décret numéro 689-2020 daté du 25 juin 2020;

ATTENDU la difficulté de procéder, dans un aussi court délai, à la convocation citoyenne et à l'organisation de la salle du Conseil conformément audit décret;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE tenir la présente séance à huis clos;

ET DE permettre la participation des membres du conseil et de la directrice générale et secrétaire-trésorière par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-07-143**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 en y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 8.2 - Fermeture préventive du chemin d'Orford sur le lac en raison de l'état du pont du chemin de fer (CP).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-07-144

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2020

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 25 mai et le 26 juin 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dépôt

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 juin 2020 pour un montant totalisant 265 362,35 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Dépôt

5.3 Dépôt du Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

Le maire présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*. Ledit rapport sera diffusé dans la prochaine édition du Trait d'union et peut être consulté au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

Résolution
2020-07-145

5.4 Affectation à l'Excédent affecté – aqueduc

ATTENDU QUE, pour l'année 2019, les revenus pour le service d'aqueduc totalisent 122 504,79 \$ et les dépenses 111 494,13 \$, pour un surplus de 11 010,66 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'affecter un montant de 11 010,66 \$ de l'Excédent accumulé non affecté à l'Excédent affecté - aqueduc représentant le surplus de l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-07-146

5.5 Affectation à l'Excédent accumulé non affecté de l'excédent affecté - égout

ATTENDU QUE, pour l'année 2019, les revenus pour le service d'égout totalisent 48 425,23 \$ et les dépenses 48 904,50 \$, pour un déficit de 479,26 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE déduire un montant de 479,26 \$ de l'Excédent affecté - égout représentant le déficit de l'année 2019 et l'affecter à l'Excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-147**

5.6 Affectation à l'Excédent accumulé non affecté de l'excédent affecté – loisir intermunicipal

ATTENDU QUE, pour l'année 2019, les revenus du comité intermunicipal de loisir totalisent 12 734,91 \$ et les dépenses 13 590,55 \$, pour un déficit de 855,64 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE déduire un montant de 855,64 \$ de l'Excédent affecté – loisir intermunicipal représentant le déficit de l'année 2019 et l'affecter à l'Excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-148**

5.7 Modification de la résolution 2020-05-110 relative à l'acquisition de modules de contrôle de l'automate pour l'usine de filtration

ATTENDU la résolution 2020-05-110 relative à l'acquisition de modules de contrôle de l'automate pour l'usine de filtration pour un montant de 5 354,26 \$ avant les taxes;

ATTENDU QUE le montant total de la facture s'élève plutôt à 6 086,99 \$ avant les taxes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE modifier la résolution 2020-05-110 afin d'affecter le surplus affecté aqueduc au paiement de la somme totale de 6 086,99 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-149**

5.8 Adoption de la Politique de direction des ressources humaines 2020-2025

ATTENDU la pertinence de mettre à jour la politique de direction des ressources humaines en vigueur depuis 2014;

ATTENDU QU'un comité de travail a été formé du maire, de membres du conseil, de la direction générale et de représentants des employés pour revoir certaines dispositions en comparant avec d'autres municipalités de taille similaire;

ATTENDU QUE la nouvelle politique est bonifiée d'une grille salariale à partir de laquelle seront fixés annuellement les taux horaires de l'ensemble des employés municipaux afin d'assurer l'équité organisationnelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de bonifier certains taux horaires jugés inéquitables en vertu de ladite grille salariale;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis sont suffisants pour couvrir cet ajustement salarial;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter la Politique de direction des ressources humaines de la Municipalité d'Eastman pour les années 2020-2025 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

DE fixer l'échelon pour l'année 2020 de l'ensemble des employés et cadres intermédiaires municipaux;

ET DE bonifier les taux horaires jugés inéquitables par rapport aux échelons fixés de certains employés et cadres intermédiaires, et ce, à compter de ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-150**

5.9 Maintien de la subvention 2020 aux Correspondances d'Eastman

ATTENDU la décision du Conseil de suspendre le deuxième versement de la subvention 2020 des Correspondances d'Eastman le temps d'obtenir une reddition de comptes finale des revenus dégagés et des dépenses encourues malgré l'annulation de l'édition 2020 (résolution 2020-05-106);

ATTENDU QUE l'organisation a présenté les informations demandées sous la forme d'un budget révisé démontrant que la subvention municipale sert à payer certaines dépenses fixes maintenues malgré la pandémie et le confinement;

ATTENDU QUE malgré l'annulation de l'événement qui devait se tenir du 6 au 9 août prochain, l'organisation a fait preuve de créativité et d'originalité pour maintenir le dialogue, offrir du contenu de qualité et briser l'isolement des personnes confinées durant la pandémie, notamment grâce aux projets *Semer le bonheur* et le concours d'écriture *L'interlettre*;

ATTENDU QUE l'organisation entend réaliser plusieurs autres projets virtuels au cours de l'été pour offrir malgré tout l'expérience littéraire à distance;

ATTENDU QUE l'organisation offre à la Municipalité d'Eastman une excellente visibilité dans le cadre de l'ensemble de ces activités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE maintenir l'entièreté de la subvention 2020 aux Correspondances d'Eastman;

ET DE verser le montant résiduel de 9 750 \$ au 20 juillet 2020.

Votes Pour : 3 Contre : 2

La conseillère Heidi Fortin et le conseiller Patrick McDonald demandent à inscrire leur dissidence. Madame Fortin précise que Les Correspondances d'Eastman reçoivent deux types de subventions, l'une de 14 500 \$ pour leur administration générale et l'autre de 5 000 \$ pour l'organisation des événements « les Correspondances sortent d'Eastman ». Comme ces événements n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie, celle-ci refuse de verser la portion de 5 000 \$.

5.10 Avis de motion et présentation du Règlement no 2020-01-B modifiant le règlement de taxation no 2020-01

Avis de motion est donné par la conseillère Heidi Fortin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-01-B modifiant le règlement de taxation no 2020-01*.

Ce règlement vient ajouter l'article 28-A au *Règlement de taxation 2020-01* de manière à fixer les tarifs toutes taxes comprises pour l'utilisation de la station de lavage des embarcations nautiques à 10 \$ pour une embarcation motorisée et 5 \$ pour une embarcation non motorisée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion. Des copies seront mises à la disposition du public à la salle du conseil dès le début de la séance au cours de laquelle son adoption sera prévue.

**Résolution
2020-07-151**

5.11 Demande de crédit de taxes en raison de la COVID-19

ATTENDU QUE le confinement imposé pour contrer la pandémie de COVID-19 touche l'ensemble de la société civile et engendre des conséquences importantes pour de nombreuses personnes ainsi que pour plusieurs secteurs d'activités économiques dont la restauration, le commerce de détail, le tourisme, les entreprises de services et de proximité, etc.;

ATTENDU QUE malgré le confinement, la Municipalité d'Eastman a maintenu tous ses employés au travail pour assurer la même prestation de services aux citoyens (traitement des eaux potable et usées; cueillette des matières résiduelles; entretien des chemins, des parcs et des espaces verts; émission des permis, diffusion du bulletin municipal, organisation du camp de jour, etc.), sans oublier la gestion de la crise sanitaire au niveau municipal;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire d'année en année, tout déficit étant interdit par la *Loi*;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman estime avoir fait sa part en adoptant des mesures d'atténuation à la hauteur de ses capacités dont l'annulation des intérêts sur les comptes de taxes impayés (résolution 2020-04-79), la tolérance de vente et consommation de boissons alcoolisées en dehors des aires habituelles de restauration (résolution 2020-06-138), le maintien des subventions aux organismes locaux malgré la suspension de leurs activités respectives et autres mesures appliquées au niveau administratif;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut répondre favorablement à la demande d'un restaurateur de se voir offrir un crédit de taxes en raison de la fermeture forcée de son établissement durant la pandémie puisqu'une telle décision viendrait non seulement déséquilibrer ses finances municipales mais créerait une situation inéquitable pour tous les autres secteurs d'activités économiques également affectés par les fermetures (gîtes et autres entreprises touristiques, cliniques et entreprises de soins, commerces de détail, etc.);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE refuser la demande de crédit de taxes municipales provenant d'un restaurateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-152**

5.12 Mandat pour le montage et l'impression du bulletin municipal Le Trait d'union

ATTENDU la proposition du Reflet du lac de prendre en charge le montage et l'impression du bulletin municipal Le Trait d'union afin de diversifier ses sources de revenus dans un contexte où ce secteur d'activités est précaire;

ATTENDU le peu de différence entre ladite proposition et les coûts annuels de production interne, sans compter la bonification du résultat final grâce à l'apport d'un infographiste professionnel;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'accorder le mandat de montage et d'impression du Trait d'union au journal Le Reflet du lac selon la proposition faite au Conseil de le produire dans le même format qu'actuellement;

ET DE s'assurer que toutes les productions graphiques et droits appartiennent à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

Résolution

2020-07-153

6.1 Autorisation de l'ouverture du Marché public d'Eastman (rétroactive)

ATTENDU QU'à des fins d'assurance, le Marché public d'Eastman nécessite l'autorisation de la Municipalité et la confirmation d'adhésion au programme d'assurance de l'UMQ pour les OSBL pour son ouverture de 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE confirmer l'adhésion du Marché public d'Eastman au programme d'assurance de l'UMQ pour les OSBL;

ET D'autoriser l'ouverture du Marché public d'Eastman rétroactivement au 20 juin 2020, et ce, pour toute la durée de sa saison 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-154**

6.2 Demande de participation à un projet d'implantation d'un jardin communautaire

ATTENDU la demande de participation pour un projet d'implantation d'un jardin communautaire à Eastman reçue à la fin du mois de mai dernier;

ATTENDU QUE le Conseil est intéressé par un tel projet et souhaite poursuivre sa réflexion pour déterminer la nature et l'ampleur de son implication pour les années à venir;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE mandater la conseillère Heidi Fortin à poursuivre les pourparlers avec les demandeurs afin d'étudier le projet de jardin communautaire sur le territoire et l'implication requise de la Municipalité, et ce, en prévision d'une implantation au printemps 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-155**

6.3 Mandat d'impartition en loisirs et développement touristique

ATTENDU l'absence pour une durée indéterminée de la titulaire du poste d'agent en loisirs et développement touristique;

ATTENDU QU'il est souhaitable de mandater à court terme une personne en mesure de prendre la relève et d'assurer la prestation de service requise;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin:

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat visant l'impartition du poste d'agent en loisirs et développement touristique jusqu'au retour de la titulaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2020-07-156**

7.1 Acceptation du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2019 de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1^{er} septembre 2013;

ATTENDU QUE l'article 35 de *Loi sur la sécurité incendie* stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par

résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 18 mars dernier, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2019 et transmis ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU QUE le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'accepter le rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-157**

[Annexe
7.2](#)

7.2 Adoption de la mise à jour du Plan municipal de sécurité civile

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a mis à jour son Plan municipal de sécurité civile pour y inclure les dispositions réglementaires exigées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'adopter la mise à jour du Plan municipal de sécurité civile dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'acheminer une copie de la présente résolution à la Sécurité civile de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-158**

7.3 Mise en place d'une garde de premiers répondants en contexte de crises et sinistres attendus

ATTENDU les conséquences des changements climatiques sur l'intensité et la fréquence des anomalies météorologiques engendrant des situations de crises et des sinistres;

ATTENDU le souci du Conseil de voir son service de sécurité incendie répondre rapidement et efficacement aux appels d'urgence dans de telles situations;

ATTENDU la proposition du directeur du service de sécurité incendie de mettre en place une garde lorsque les conditions météorologiques le justifient;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à réunir une garde composée d'au moins cinq (5) pompiers et un (1) officier de garde à la caserne incendie à chaque fois que les conditions météorologiques le justifient;

ET D'accorder le traitement salarial équivalent aux interventions des pompiers durant cette période de garde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-159**

7.4 Achat d'appareils respiratoires

ATTENDU la désuétude des appareils respiratoires du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations des années 2020 à 2022;
En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat de huit (8) appareils respiratoires pour un montant maximal de 80 950 \$;

D'affecter le surplus libre au paiement des sommes requises;

ET D'immobiliser la dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-03000-725

**Résolution
2020-07-160**

7.5 Mandat de préparation d'un devis pour l'achat d'un camion incendie pour l'année 2022

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige d'avoir une force de frappe dans les quinze (15) minutes de 15 000 litres d'eau;

ATTENDU QU'avec les trois (3) camions du service de sécurité incendie, il est impossible de respecter ces exigences car un de ceux-ci dépasse la durée de vie normale d'un camion incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater le directeur du service de sécurité incendie à faire préparer un devis pour l'acquisition en 2022 d'un camion incendie permettant d'atteindre les cibles du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-161**

7.6 Modernisation des systèmes d'alarme des bâtiments municipaux

ATTENDU la nécessité de procéder à la modernisation des systèmes d'alarme de certains bâtiments municipaux étant donné la vétusté de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE mandater Alarme Techno Feu inc. à l'installation de quatre (4) systèmes d'alarme vol et centrale IP / cellulaire conformément à la soumission datée du 24 avril 2020, le tout pour un montant estimé à 5 946,40 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-162**

7.7 Demandes relatives à l'amélioration du comportement routier en zone scolaire (route 112)

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) a mis en branle, à la demande de la Municipalité, une approche stratégique en résolution de problèmes (ASRP) relativement à la zone scolaire située sur la route 112;

ATTENDU QUE des données ont été recueillies par la Municipalité concernant le nombre et la vitesse des véhicules circulant dans le secteur grâce à l'installation d'un panneau d'affichage de vitesse amovible (PAVA) durant les mois de janvier et février derniers;

ATTENDU QUE les résultats démontrent que le comportement des automobilistes circulant dans le secteur est généralement conforme et sécuritaire;

ATTENDU QUE la SQ conclut que des améliorations peuvent être apportées à court terme afin d'améliorer la visibilité de la zone scolaire, poursuivre la sensibilisation et prévenir les excès de vitesse dans ce secteur névralgique de la

municipalité en raison de la présence de l'école primaire et du centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE l'autorisation du Ministère des Transports (MTQ) est requise pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE demander au MTQ :

- d'installer, sur les poteaux existants situés de part et d'autre de la zone scolaire, des panneaux de signalisation supplémentaires, à savoir un panneau « zone scolaire » et un panneau « amende doublée »;
- de procéder au marquage de la vitesse directement sur l'asphalte à l'entrée de la zone de 50 km/h en direction ouest (provenance de Magog);

DE mandater le service des travaux publics à réaliser une deuxième phase de comptabilisation des données de circulation dans le secteur en y installant le PAVA à temps pour la rentrée des classes en septembre prochain, et ce, pour une durée minimale de six (6) semaines;

ET DE demander à la SQ de poursuivre sa présence sur place afin d'évaluer les retombées des mesures mises en place sur le comportement des automobilistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2020-07-163**

8.1 Octroi du contrat de réhabilitation de chaussée et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir

ATTENDU l'appel d'offres public lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'accorder le contrat de réhabilitation de chaussée et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, trois (3) soumissions conformes ont été déposées à savoir :

| Soumissionnaires | Prix avant les taxes |
|---|-----------------------------|
| <i>Sintra inc.</i> | 562 999,86 \$ |
| <i>Eurovia Québec Construction inc.</i> | 561 401,30 \$ |
| <i>Pavages Maska inc.</i> | 537 567,07 \$ |

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'accorder le contrat de réhabilitation de chaussée et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir à Pavages Maska inc., au montant de 537 567,07 \$ avant les taxes;

ET D'affecter le *Règlement 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 463 955 \$ pour en payer le coût* au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-04210-721

**Résolution
2020-07-164**

8.2 Fermeture préventive du chemin d'Orford sur le lac en raison de l'état du pont du chemin de fer (CP)

ATTENDU l'état de certaines planches du pont de bois situé sur le chemin d'Orford sur le lac et appartenant à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP);

ATTENDU QUE le Conseil est soucieux d'assurer la sécurité des usagers, le temps que le CP procède aux travaux de réparation requis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE décréter la fermeture préventive du chemin d'Orford sur le lac de part et d'autre du pont appartenant au CP;

D'exiger au CP de procéder dans les plus brefs délais aux travaux de réparation requis;

ET D'acheminer copie de la présente résolution à la députée de Brome – Missisquoi Lyne Bessette afin qu'elle assure le suivi diligent de la requête du Conseil auprès de la compagnie ferroviaire canadienne avec copie conforme à Transport Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Avis de motion et présentation du Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale

Avis de motion est donné par la conseillère Heidi Fortin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale*.

Ce règlement a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation à une station de lavage municipale afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épis, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion. Des copies seront mises à la disposition du public à la salle du conseil dès le début de la séance au cours de laquelle son adoption sera prévue.

**Résolution
2020-07-165**

9.2 Démantèlement ou travaux de réparation d'un pont enjambant un ruisseau sur le lot 4 380 564

ATTENDU QUE la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la Municipalité qui doit veiller au libre écoulement des eaux et à la réduction des risques d'inondations et d'embâcles sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU l'état de vétusté d'un pont enjambant un ruisseau sur le lot 4 380 564 dont le propriétaire, qui en a la garde, a été interpellé par le service d'inspection afin qu'il procède au démantèlement ou à la réparation de l'infrastructure pour réduire les risques de rupture;

ATTENDU le refus d'obtempérer du propriétaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE réitérer la demande au propriétaire du pont situé sur le lot 4 380 564 de procéder au démantèlement ou à la réparation dudit pont, et ce, au plus tard le 31 juillet 2020;

ET, à défaut de se conformer, de mandater les conseillers juridiques Cain Lamarre à déposer une demande d'injonction afin d'obtenir du tribunal

l'obligation du propriétaire de réaliser les travaux requis ou l'autorisation pour la Municipalité de procéder par elle-même, aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-166**

9.3 Mandat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour la TECQ 2019-2023

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées conformément aux dispositions du programme TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE ces honoraires professionnels sont admissibles à la subvention TECQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'accorder le mandat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour la TECQ 2019-2023 à la firme EXP. conformément à l'offre de services 999-00072624-PP datée du 29 juin dernier, le tout pour une valeur estimée à 6 000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-47000-411

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2020

Le conseil prend acte.

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 17 juin 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 338 135, au 10 chemin du Sommet;
- La rénovation d'une résidence unifamiliale (revêtement) sur le lot 3 051 760, au 32 chemin des Oblats;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 238 150, au 17 rue des Plaines;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 3 397 364, au 805 chemin des Diligences;
- La rénovation d'un bâtiment principal (toiture) sur le lot 3 353 362, au 12 chemin de la Corde;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 379 639, au 870 rue Principale;

**Résolution
2020-07-167**

[Annexe
10.2](#)

- La rénovation d'un bâtiment principal (galerie et porte d'entrée) sur le lot 4 380 356, au 70 rue Martin;
- La rénovation d'un bâtiment principal (toiture) sur le lot 4 379 839, au 269 rue du Pré;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 338 135, au 900 chemin des Diligences;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 346 003, au 119 rue de Villebois, conditionnellement à ce que la toiture soit de couleur noire pour s'harmoniser et qu'il n'y ait pas d'éclairage de corniche tel que montré sur les photos soumises;
- La modification d'une enseigne sur le lot 4 380 207, au 12 rue Lapointe, conditionnellement à ce que la nouvelle enseigne soit de la même dimension que l'actuelle;
- La rénovation d'un bâtiment principal (peinture et toiture) sur le lot 4 380 080, au 261 rue Principale, conditionnellement à ce que la partie visible de la fondation soit repeinte d'une couleur qui s'agence avec la partie de fondation qui est en pierre, soit dans les tons de gris et que les fascias, gouttières et soffites restent de couleur blanche;
- Le prolongement du chemin des Étoiles tel que proposé au plan projet de lotissement, minute 22942, daté du 27-05-2020, avec un T de virage tel que recommandé par le CCU;

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, et conditionnellement à ce que les cadrages de fenêtres et les fenêtres soient de la même couleur que ceux de la maison, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 482 502, au 55 rue des Cervidés;
- La reconstruction d'une remise sur le lot 3 051 794, au 34 chemin des Oblats;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 450 530, au 51 rue Meunier;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 240 038, au 426-B chemin George-Bonnallie;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 398 927, au 38 chemin de l'Horizon;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 5 202 436, au 60 rue de Villebois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-07-168**

10.3 Demande de dérogation mineure relative à un empiètement dans la bande riveraine du 76, ch. de la Traverse (lot 4 380 005)

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un poteau de service d'Hydro-Québec dans la bande riveraine du 76, ch. de la Traverse;

ATTENDU QUE ledit poteau a été installé à 9,2 mètres de la ligne des hautes eaux, soit à 0,8 mètre de la limite de la bande riveraine;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués de bonne foi par un tiers et que la dérogation ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un poteau de service d'Hydro-Québec à 9,2 mètres de la ligne des hautes eaux au 76, ch. de la Traverse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Avis de motion et présentation du Règlement 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements

Avis de motion est donné par le conseiller Carol Boivin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements*.

Ce règlement a pour but de modifier la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de manière à passer de neuf (9) à sept (7) membres.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion. Des copies seront mises à la disposition du public à la salle du conseil dès le début de la séance au cours de laquelle son adoption sera prévue.

Résolution 2020-07-169

10.5 Acceptation finale de la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à la visite de la parcelle de terrain proposée dans le cadre du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours conformément à la résolution 2020-06-135;

ET D'exiger au promoteur la mise en plan finale de ladite parcelle aux fins d'archivage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire présente le rapport annuel du Réseau BIBLIO Estrie de l'année 2019 et certaines statistiques concernant la bibliothèque Danielle-Simard.

La présidente d'élection Anne Turcotte informe les membres du Conseil du décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 juin 2020 ayant pour effet de reporter toute élection partielle jusqu'au 7 août 2020. Elle ne sera donc pas en mesure de diffuser un avis public d'élection avant cette date.

Le conseiller Carol Boivin et le maire Yvon Laramée informent les citoyennes et citoyens du retour potentiel des séances publiques dès la prochaine séance, dans la mesure où les conditions sanitaires peuvent être respectées à la salle La Missisquoise.

La conseillère Heidi Fortin souligne le triste 7^e anniversaire de la tragédie de Lac-Mégantic et partage ses inquiétudes quant à la sécurité ferroviaire, la présence

du chemin de fer au cœur du territoire municipal et la difficulté de joindre le CP pour qu'il prenne en charge les travaux requis sur leurs infrastructures.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 36.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».